

## Commune de Le Malzieu-Ville

### Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique du budget eau et assainissement 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Le CFU de l'année 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cet exercice, sur la base des prévisions inscrites au budget voté le 14 avril 2025.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote. Par cet acte, le maire ordonnateur certifie l'ensemble des dépenses payées et des recettes perçues par la ville, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de cette année. Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent alors être reportés sur le budget de l'exercice suivant.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

### Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget Eau et Assainissement

#### 1. La section de fonctionnement

##### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

|                            |   |              |
|----------------------------|---|--------------|
| Recettes de fonctionnement |   | 383 268,30 € |
| Dépenses de fonctionnement | - | 195 753,87 € |
| Résultats de l'année 2025  |   | 187 514,43 € |

##### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 43 685,16 € par rapport à nos prévisions de 203 000 € : baisse de certaines charges notamment les produits de traitement (stock), les fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien des installations, la maintenance du matériel des installations.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 39 937 € pour l'année 2025.

Il s'agit du remboursement des charges de personnel au budget principal.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 0 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 6 369,56 €. Elles étaient de 7 182,18 € en 2024, de 7 967,86 € en 2023 et de 8 727,65 € en 2022.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 1 048,75 €. (réduction de factures eau sur exercices antérieurs).

- **6) Les dotations aux amortissements (chapitre 68)**

Elles concernent les dotations aux provisions des actifs circulants (créances) : 0 €.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

| Chapitres                 | Intitulés                          | CA 2024             | CA 2025             | Variation entre 2024 et 2025 |
|---------------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| 011                       | Charges à caractère général        | 44 792,94 €         | 43 685,16 €.        | - 2,47 %                     |
| 012                       | Charges de personnel               | 78 051,00 €         | 39 937,00 €         | - 48,83 %                    |
| 014                       | Atténuation de produits            | 25 093,00 €         | 22 223,00 €         | - 11,44 %                    |
| 042                       | Opérations d'ordre entre sections  | 119 426,62 €        | 82 490,40 €         | - 30,93 %                    |
| 65                        | Autres charges de gestion courante | 0 €                 | 0 €                 | -                            |
| 66                        | Charges financières                | 7 182,18 €          | 6 369,56 €          | - 11,31 %                    |
| 67                        | Charges exceptionnelles            | 0 €                 | 1 048,75 €          | -                            |
| 68                        | Dotations aux amortissements       | 0 €                 | 0 €                 | -                            |
| <b>Total des dépenses</b> |                                    | <b>274 545,74 €</b> | <b>195 753,87 €</b> | <b>- 28,70 %</b>             |

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services

### 1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la vente d'eau aux abonnés : 102 513,48 €.
- De la redevance sur la consommation d'eau : 12 156,16 €.
- De la redevance assainissement collectif : 78 588,49 €.

### 2) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend les participations du SDEE : 3 383,92 €.

### 3) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment du FCTVA : 621,60 €.

### 4) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0 €. Il correspond à des mandats annulés sur exercices antérieurs.

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement

| Chapitres             | Intitulés                          | CA 2023             | CA 2024             | CA 2025             | Variation entre 2024 et 2025 |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| R002                  | Excédent de fonctionnement reporté | 133 741,04 €        | 164 912,83          | 143 358,18 €        | - 13,07 %                    |
| 042 777               | Opérations d'ordre entre sections  | 42 607,04 €         | 42 635,89 €         | 42 646,47 €         | + 0,02 %                     |
| 70                    | Produits des services              | 206 905,23 €        | 196 218,14 €        | 193 258,13 €        | - 1,51 %                     |
| 74                    | Dotations et participations        | 704,74 €            | 878,42 €            | 3 383,92 €          | + 285,23 %                   |
| 75                    | Autres produits (dont loyers)      | 1 614,81 €          | 13 258,64 €         | 621,60 €            | - 95,31 %                    |
| 77                    | Produits exceptionnels             | 493,19 €            | 0 €                 | 0 €                 | -                            |
| <b>Total Recettes</b> |                                    | <b>386 066,03 €</b> | <b>417 903,92 €</b> | <b>383 238,30 €</b> | <b>- 8,30 %</b>              |

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Recettes d'investissement | 469 884,09 €  |
| Dépenses d'investissement | - 82 242,06 € |
| Résultats de l'année 2025 | 387 642,03 €  |

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

R001 387 642,03 €.

**c) Solde des restes à réaliser : 0 €.**

### 2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 28 668,98 € et les charges d'intérêt de 6 369,56 € en 2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 250 110,37 €.

#### - **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Des travaux sur la station d'épuration (télésurveillance pompe) : 3 845,34 €.
- Des travaux d'assainissement (raccordement conduite AEP) : 4 912,07 €.
- Remplacement système arrosage d'un stade : 760,21 €.
- Achat et pose de nouveaux compteurs : 1 408,99 €.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 469 884,09 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 2 073,32 €.**
    - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 779,11 € (chapitre 13) qui émanent principalement de participations aux travaux de la station d'épuration du SDEE.
    - Du FCTVA pour 1 294,21 €.
  - **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **82 490,40 €.**
- L'excédent antérieur reporté R001 385 320,37 €.**